

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2017

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, PLAS Emilie, MAINAUD Bernard, FAISY Gérard, FAUCHE Cécile.

Excusé : JANICOT Arnaud

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann.

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Recensement de la population 2018 : nomination du coordonnateur communal
- Mise à jour du tableau des emplois : suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Travaux d'isolation de la mairie et du multiple rural
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

**Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 09 mai 2017 : PV approuvé

**Recensement de la population 2018 : nomination du coordonnateur communal**

2017/27

**Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    contre : 0    abstentions : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu dans le cadre du recensement de la population qui sera effectué sur la commune entre le 18 janvier et le 17 février 2018 de nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- décide de désigner Muriel Auberty, secrétaire, en qualité de coordonnateur communal

- autorise Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

**Mise à jour du tableau des emplois : suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

2017/28

**Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    contre : 0    abstentions : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil que la secrétaire de mairie peut être nommée au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avec avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 30 mai 2017.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 18 mars 2014

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposés.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017:

Filière : administrative

Cadre d'emploi: .adjoint administratif.

Grade : principal 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

## Travaux d'isolation de la mairie et du multiple rural

2017/29

**Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    contre : 0    abstentions : 0**

Monsieur le maire explique au conseil que les fenêtres du bâtiment mairie-école sont de simples vitrages et qu'il y a lieu de les remplacer par des fenêtres à faible émissivité dans le cadre de l'action « rénovation énergétique de bâtiments raccordés à une chaufferie biomasse ». Il convient également d'isoler la cage d'escalier du multiple rural et de changer les radiateurs et menuiserie des logements communaux.

Le cout prévisionnel de ces travaux est de 65150€ HT , subventionables à hauteur de 80%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce projet et charge le Maire de faire établir les devis et les demandes de subventions.

Grâce à la convention signée avec le Ministère de l'Environnement, le financement serait de 65% par le Ministère, 15% par Tulle Agglo et 20% par la commune, soit 13000 €.

### Rythmes scolaires

Monsieur le maire informe le conseil qu'un décret du 8 juin propose la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours dans les écoles primaires .

La demande au retour à la semaine de quatre jours devrait s'effectuer dans le cadre du régime actuel des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, nécessitant une proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école. Il appartient *in fine* au directeur académique d'accepter ou non la demande de dérogation.

Ce projet a reçu le 08 juin un avis défavorable par les deux instances consultatives concernées, le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) et le CNEN (Conseil national d'évaluation des normes) .

Claire Peyramaure apporte de nouvelles précisions : un décret antérieur avait institué le statut-quo pour la rentrée prochaine , ce décret serait celui à appliquer.

Un conseil des maîtres doit avoir lieu le 19 juin et une réunion réunissant les enseignants, les animateurs et les maires le 26 juin.

Le conseil estime qu'il est difficile de changer l'organisation d'ici la rentrée et qu'il serait plus sage d'attendre la rentrée 2018 et peut-être de nouvelles directives.

### Questions diverses

Claire Peyramaure informe que l'exposition présentée à Sédières de l'artiste Olivier Masmonteil comprend les travaux des élèves de St Pardoux et Clergoux réalisés avec l'artiste.

Pour la téléphonie mobile, le fournisseur Free est volontaire pour une installation en 4G, d'autres fournisseurs devraient suivre.

La réunion de chantier de la salle polyvalente aura lieu le lundi 19 à 9h.

L'aménagement de la cuisine prévu par l'architecte pose un problème de surveillance pour la cantinière, le conseil se déplace pour constater et propose de suspendre les travaux en attendant la réunion.

Le calendrier du bureau de vote est établi pour le dimanche 18 juin.

Le Conseil se termine à 10h15.